



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS ■ ■
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR

amf22 INFOS



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Pour une expérimentation bretonne

De nouvelles relations doivent être construites avec l'État.

Parmi celles-ci, le droit à l'expérimentation occupe une place particulière auprès des élus bretons.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) semble l'instance la mieux placée pour impulser et coordonner cette expérimentation régionale. Il lui reviendra notamment à fixer le cadre de travail et la méthode qui pourraient ensuite faire l'objet d'une déclinaison nationale.

Le modèle breton a toujours démontré une capacité d'innovation dans l'action publique et ce, pour l'intérêt général et la réussite de notre vivre-ensemble.

Volontaires pour relever le défi, nous aurons à cœur de faire de la démocratie de proximité et de la solidarité territoriale les piliers fondamentaux du Pacte Girondin que nous appelons de nos vœux.

**Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22**

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Réunion d'information – 08-06-18 **En partenariat avec la Caisse des Dépôts**

Elle s'est déroulée à l'espace culturel « Le Cap » à Plérin et a réuni 30 personnes.

Vous trouverez dans l'espace réservé aux adhérents, le diaporama qui a été présenté au cours de cette matinée.

Conseil d'Administration – 29-06-18

Les sujets qui y ont été abordés sont les suivants :

- Organisation scolaire en Côtes d'Armor
- Accès aux soins en Côtes d'Armor
- Diminution de la DGF
- Communes nouvelles
- Charte régionale Bretagne : usage des produits phytosanitaires
- Breizh COP
- Pacte Finance-Climat
- Vie de l'Association
- Questions diverses

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Agence Régionale de Santé (ARS) **Projet régional de santé**

Le projet régional de santé a été publié le 29 juin 2018.

Cette publication conclut un cycle de près de deux années de travaux ayant débuté par la rédaction des états des lieux régionaux (santé de la population, offre de soins, Bilan du PRS 1).

Ce projet régional de santé, qui entre en vigueur dès sa date de publication, est donc composé des documents suivants :

- ✕ Le cadre d'orientation stratégique, arrêté pour dix ans ;
- ✕ Le schéma régional de santé, arrêté pour 5 ans, incluant les objectifs quantifiés de l'offre de soins et le schéma de permanence des soins ;
- ✕ Le programme d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis, arrêté pour cinq ans.

Ces trois documents sont disponibles sur le site internet de l'ARS de Bretagne à l'adresse suivante : www.bretagne.ars.sante.fr.

Pour importante qu'elle puisse être, la publication du présent PRS est une étape d'un travail partagé qui va à présent nécessiter :

- ✕ La mise en œuvre des chantiers du schéma régional de santé ;

- ✖ Le suivi des plans d'actions et des indicateurs annuels, et le partage de leurs résultats avec les partenaires de l'Agence ;
- ✖ La réflexion sur les perspectives et les principes d'évaluation à un horizon de cinq ans.

Préfecture des Côtes d'Armor

Reconduction de la mesure de remboursement de la TIC-TICGN

Vous trouverez en **annexe 1** le communiqué de presse de la Préfecture.

Consultations citoyennes sur l'Europe

Vous trouverez en **annexe 2** le courrier de la Préfecture.

Championnat de Bretagne cycliste des élus (et anciens élus) 2018

Le championnat de Bretagne cycliste des élus (et anciens élus) 2018 se déroulera sur la commune de LE FAOUËT dans le Morbihan le 8 septembre prochain.

Vous trouverez en **annexe** :

3. L'affiche
4. Le bulletin d'engagement (.docx et .pdf)
5. Le courrier de la mairie de LE FAOUËT (56)
6. Le règlement de course
7. Le circuit

Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Promeneurs du net (PDN)

Vous trouverez en **annexe** :

8. Le compte-rendu du comité de pilotage promeneurs du net du 19 juin 2018
9. L'annexe au compte-rendu

Association Régionale des Maires de Bretagne (ARMB)

11^e programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau

Vous trouverez en **annexe 10** la motion du Comité de bassin Loire-Bretagne adoptée à l'unanimité par l'Association Régionale des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne (ARMB).

DREAL Bretagne

Programme d'actions Nitrates 6

La participation du public sur le sixième programme d'actions Nitrates est désormais ouverte jusqu'au 18 juillet.

Le dossier de participation est accessible sur :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/programme-d-actions-regional-nitrates-de-bretagne-a3649.html>.

PACTE FINANCE-CLIMAT

Vous trouverez en **annexe 11** les documents de présentation de ce pacte finance-climat.

3 – AMF NATIONALE

La place des femmes dans les exécutifs locaux

Lors de son dernier Congrès, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a souhaité s'engager avec détermination en faveur de la promotion des femmes dans les exécutifs locaux (seulement 16 % des maires et 8 % des présidents d'intercommunalité sont des femmes).

Un groupe de travail dédié a été créé et il se propose, à travers un questionnaire, de recueillir l'analyse et les propositions des **femmes élues** (Maire, adjointe au Maire, Conseillère municipale, Présidente, Vice-Présidente et Conseillère communautaire d'intercommunalité).

À cette fin, nous vous remercions de bien vouloir transmettre le **lien ci-après à toutes les femmes élues de votre Conseil municipal ou Conseil communautaire** ;

http://www.amf.asso.fr/Formulaires/index.asp?FOR_N_ID=72

4 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL

Plan mercredi : l'AMF obtient satisfaction sur plusieurs demandes mais reste vigilante

Les mesures du Plan mercredi développées hier par le ministre de l'Education nationale, étaient attendues avec impatience par les communes et les intercommunalités, en pleine préparation de la rentrée scolaire 2018.

Après avoir obtenu l'assurance du maintien du fonds de soutien durant le quinquennat pour les communes restant à quatre jours et demi, l'AMF a été associée à la préparation du plan Mercredi, partageant l'ambition du ministre de l'Education nationale de favoriser le développement d'une offre d'activité éducative de qualité dans tous les territoires et en particulier les plus fragiles, en milieu rural comme en milieu urbain.

L'AMF se félicite que ce Plan soit destiné à toutes les collectivités volontaires, qu'elles aient choisi la semaine de quatre jours et demi ou le retour à la semaine de quatre jours, mode d'organisation qui deviendra majoritaire à la prochaine rentrée.

Elle a obtenu satisfaction sur plusieurs demandes prioritaires : le doublement de la prestation de service de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), passant de 54 centimes à un euro par heure et par enfant, ainsi que la souplesse accordée aux acteurs locaux et l'allègement des normes d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Ce Plan doit être accessible à toutes les collectivités volontaires pour organiser des activités périscolaires le mercredi et le projet éducatif territorial (PEDT) doit rester un outil souple et adapté aux besoins des territoires. Il ne faudrait pas que le renforcement des exigences attendues sur la qualité du PEDT soit de nature à écarter les collectivités qui n'auront pas les moyens d'organiser les activités périscolaires sous la forme d'un ALSH déclaré.

Enfin, l'AMF reste vigilante concernant le caractère pérenne des engagements financiers annoncés et les négociations toujours en cours sur la prochaine Convention d'objectifs et de gestion qui sera signée cet été entre l'Etat et la CNAF. Elle sera particulièrement attachée aux éventuelles incidences sur le

financement des autres heures périscolaires, de l'accueil extrascolaire ainsi que de la petite enfance et de la politique familiale au sens large.

Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN : Tél. 01 44 18 13 59 - marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE : Tél. 01 44 18 51 91 - thomas.oberle@amf.asso.fr

5 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

21 septembre 2018 : Réunion d'information avec Ecofinance sur le thème de la Taxe d'habitation ; *horaire et lieu à définir*

12 octobre 2018 : Réunion d'information et d'échanges en partenariat avec le Groupement départementale de la Gendarmerie Nationale de 9 h à 12 h 30 à la salle ISPAIA à Ploufragan